



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais

Atelier 3 « résidentiel et urbanisme »

18 mai 2011



Le programme des trois réunions

Réunion n°1 : **compléter le diagnostic régional** et apprécier **les enjeux**



Réunion n°2 : se fixer des **objectifs** et des **grandes orientations** à horizon 2020 et 2050



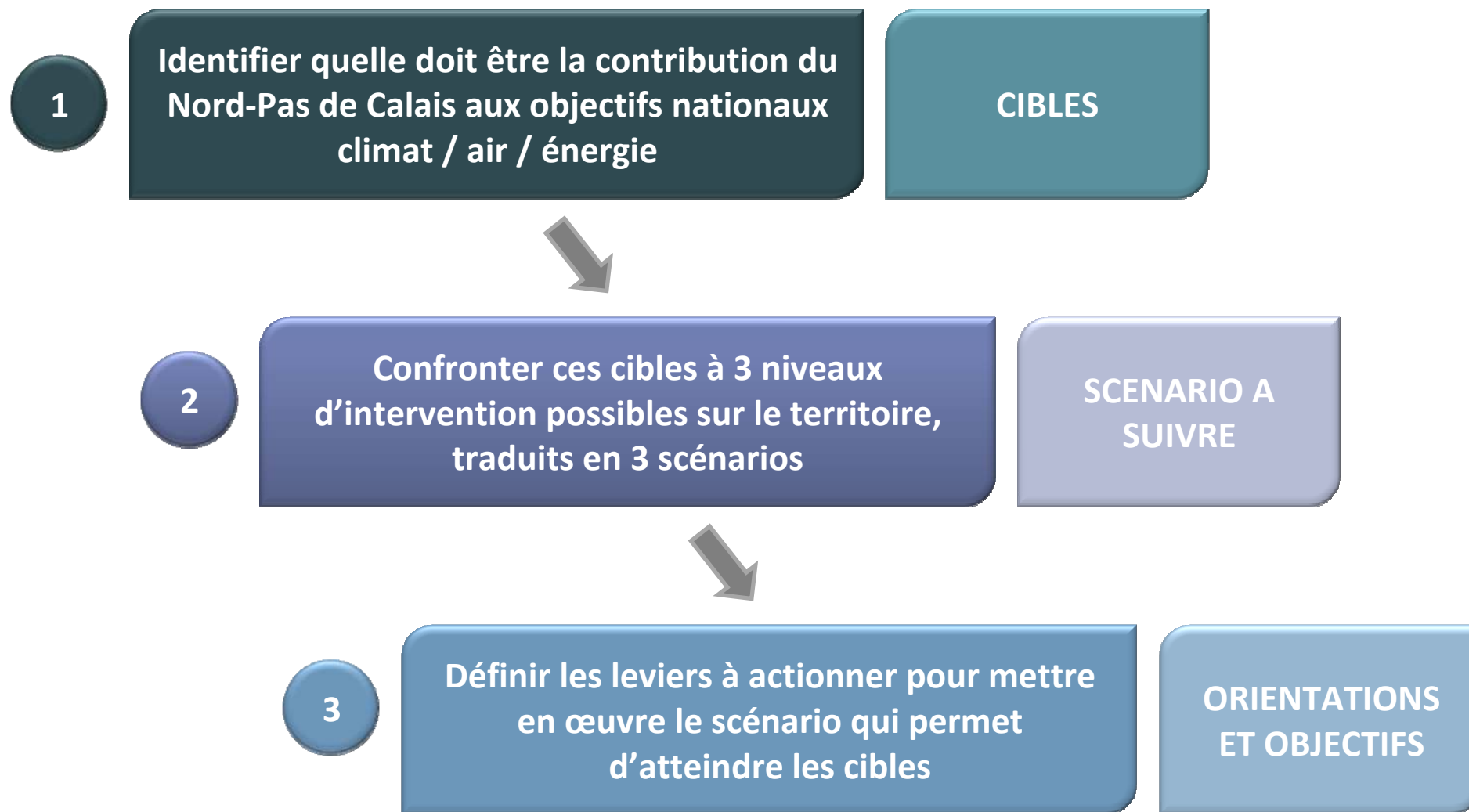
Réunion n°3 : **valider les orientations** retenues pour le SRCAE et préciser les **conditions de leur mise en œuvre**

Le déroulement de la réunion

14h	Mot de bienvenue
14h15	Retour sur la méthode qui a permis de définir les orientations du SRCAE
	Travail collectif sur les objectifs et orientations du SRCAE en matière d'urbanisme et de résidentiel
<i>14h45</i>	<i>les orientations sur l'urbanisme</i>
<i>15h45</i>	<i>les orientations sur le résidentiel</i>
17h	Conclusion de l'atelier

**Retour sur la méthode qui a
permis de définir les
orientations du SRCAE**

Une démarche en 3 étapes :



Les principes de définition des cibles

Les cibles affichées dans le SRCAE du NPDC :

- *constitueront un minimum*
- *devront pouvoir être atteints*
- *doivent a minima être comparables à l'intensité d'effort au niveau national*
- *peuvent être supérieurs aux objectifs nationaux*

Les cibles retenues :

Viser une réduction de 20%, d'ici 2020, des consommations énergétiques
finales par rapport à celles constatées en 2005

⇒ *déclinaison du 3x20*

Viser une réduction de 20%, d'ici 2020, des émissions de gaz à effet de serre
par rapport à celles constatées en 2005

⇒ *déclinaison du 3x20*

Viser une réduction de 75%, d'ici 2050, des émissions de l'ensemble des GES
par rapport à celles constatées en 2005

⇒ *déclinaison du Facteur 4*

**Viser un effort de développement des énergies renouvelables supérieur à
l'effort national** (au minimum x3)

⇒ *déclinaison du 3x20*

Réduire les émissions des polluants atmosphériques dont les normes sont
régulièrement dépassées : NOx et Particules

⇒ *respect des normes réglementaires*

Adapter le territoire régional aux impacts du changement climatique

⇒ *pas d'objectifs spécifiques*

Les 3 scénarios élaborés

**Pré-
Grenelle**

Une évolution sans les mesures du Grenelle de l'Environnement

Mesures Grenelle

L'évolution prévisible dans un contexte de mise en œuvre des mesures nationales du Grenelle et des directives européennes.

Objectifs Grenelle

L'évolution prévisible dans le cadre d'une mise en œuvre des mesures du Grenelle, des directives européennes et d'un ensemble de mesures techniques et organisationnelles visant une perspective 3 x 20 et Facteur 4 en région

L'impact des politiques d'adaptation au changement climatique et la scénarisation de l'évolution de la qualité de l'air ne sont pas encore intégrés à ces scénarios, mais le seront prochainement.

Les résultats de la scénarisation sur les consommations d'énergie

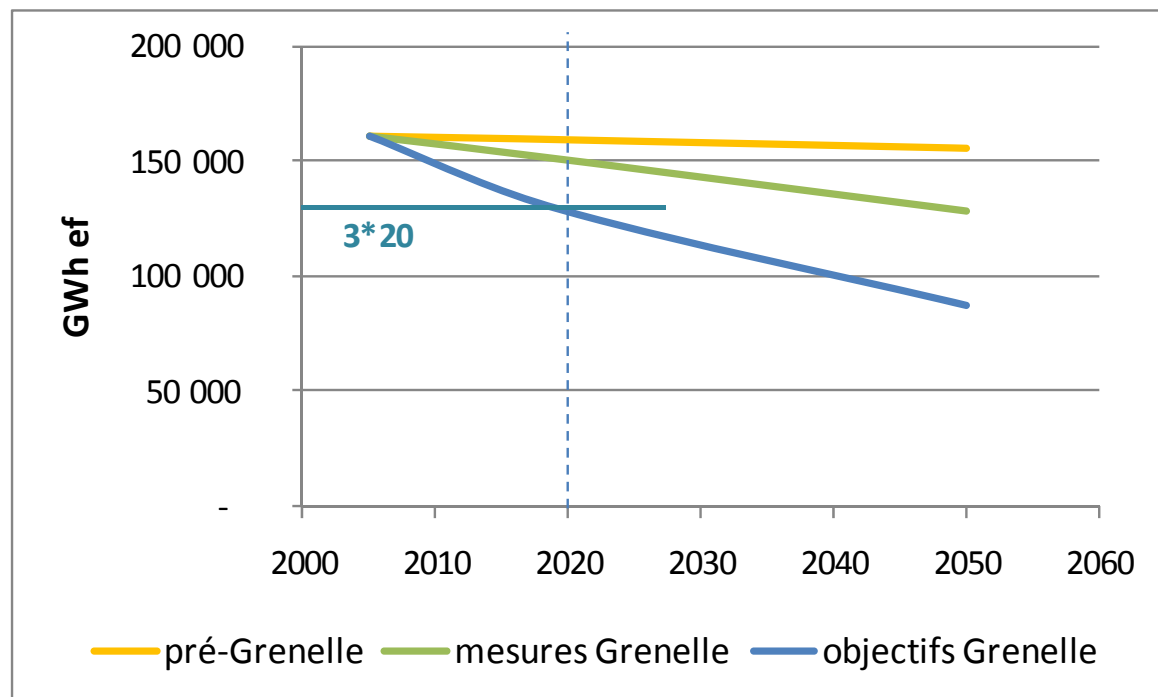
Pré-Grenelle

Mesures Grenelle

Objectifs Grenelle

La mise en œuvre des mesures nationales du Grenelle de l'Environnement, telles que traduites aujourd'hui dans les faits, **ne permet pas l'atteinte de l'objectif de 20% d'économie d'énergie.**

L'ambition portée par le scénario Objectifs Grenelle s'inscrit pour sa part dans une perspective 3x20 : - 20% de conso énergétique en 2020



Les résultats de la scénarisation sur les émissions de GES

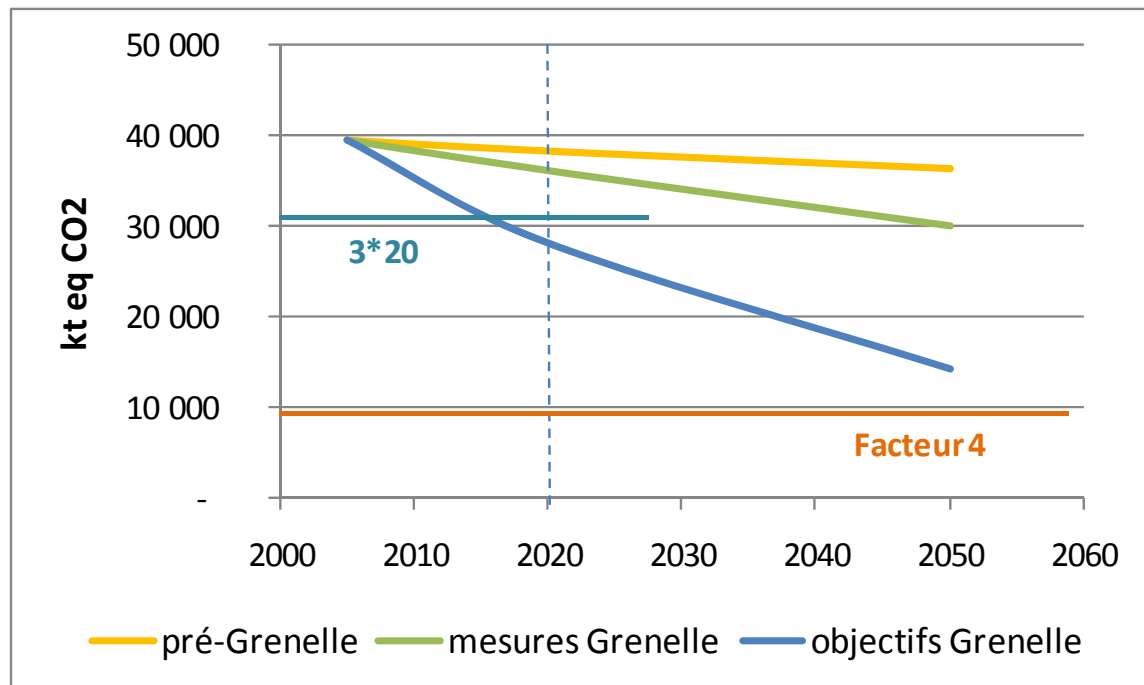
Pré-
Grenelle

Pas d'atteinte du 3 × 20 (-20% GES en 2020) ni du Facteur 4 (-75% GES en 2050)

Mesures
Grenelle

Objectifs
Grenelle

L'objectif de 20% de réduction des émissions de GES est atteint.

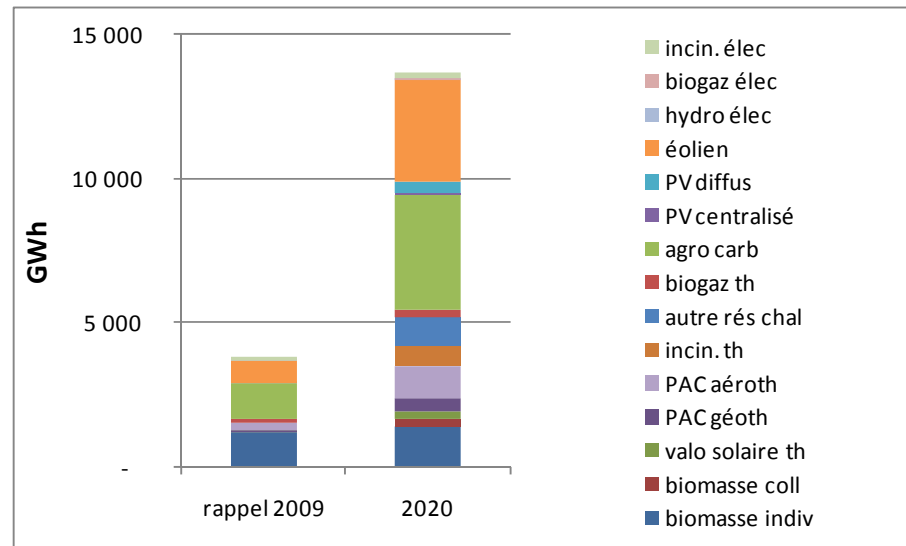


Les **objectifs du Facteur 4** restent pour l'instant très difficilement atteignables, même dans une perspective d'action volontaire ou l'on atteint une réduction de 60%.

Les résultats de la scénarisation sur la production d'ENR

Objectifs Grenelle

Part ENR dans conso	Sur conso totale	Hors sidérurgie
Situation 2009	2.8%	3.6%
Prospective 2020	11%	14%



Avec une multiplication par 4 de la production actuelle d'ENR (scénario objectifs Grenelle), la « barre » des 23% d'ENR dans le mix énergétique n'est pas atteinte.

La région part d'une situation existante sensiblement en retrait au regard de la moyenne nationale (11% en 2008)

(hors agrocarburants porté au niveau national) Effort principalement porté par : éolien, PAC aérothermiques (Air/Eau et non pas Air/Air), nouveaux réseaux de chaleur (Énergies fatales et ENR)

Des marges de manœuvre sur énergies marines, mais hors périmètre SRCAE

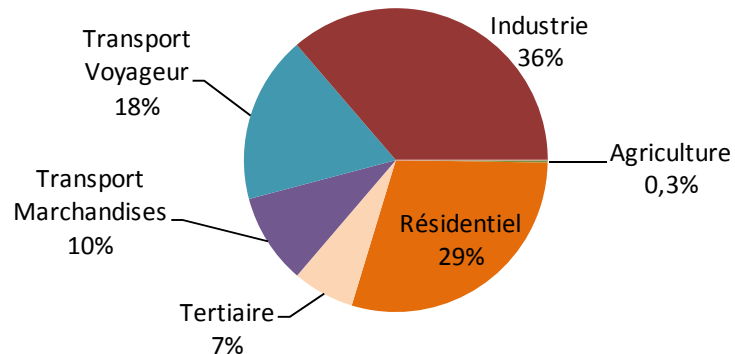
Le scénario retenu : le scénario Objectifs Grenelle

Objectifs Grenelle

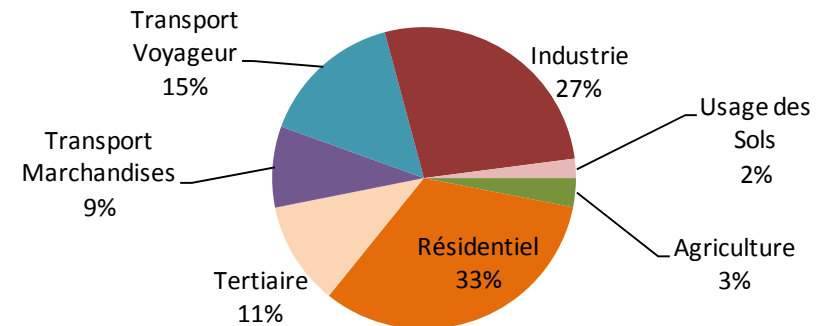
L'évolution prévisible dans le cadre d'une mise en œuvre des mesures du Grenelle, des directives européennes et d'un ensemble de mesures techniques et organisationnelles visant une perspective 3 × 20 et Facteur 4 en région

Ce scénario nécessite des efforts répartis entre secteurs :

Scenario "objectifs Grenelle"
Contribution des secteurs
à la baisse de conso énergétique



Scenario "objectifs Grenelle"
Contribution des secteurs
à la baisse d'émissions de GES



La définition du format des objectifs et orientations

- Un **point clé dans la réalisation du scénario** « Objectifs Grenelle »
- Un **élément tangible**, utilisable par les territoires pour les déclinaisons futures dans les documents de planification (PCET, PLU, PDU, SCOT...)
- Une proposition de **traduction opérationnelle des objectifs et orientations** sous forme « boîte à outils »

L'identification des pistes d'orientations et d'objectifs

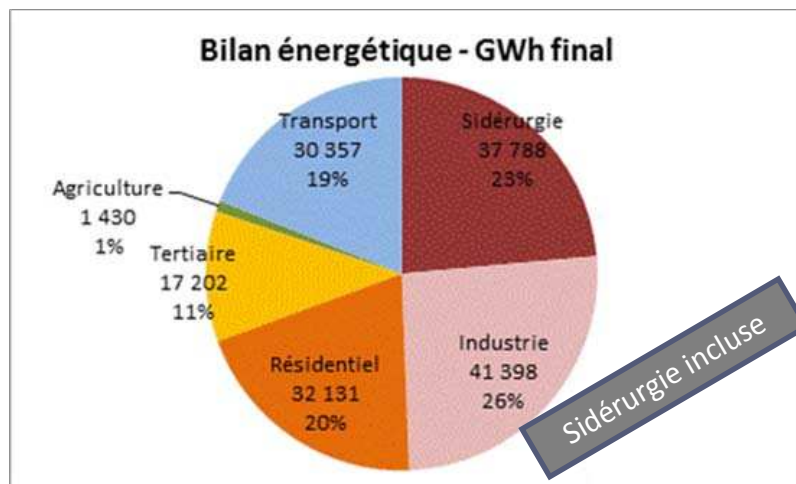
Pour décliner le Scénario Objectifs Grenelle, une valorisation :

- **des propositions réalisées lors des ateliers, CAP et COTER**
- **des contributions adressées par écrit**
- **des projets, plans, schémas et démarches en cours**
- **des expériences menées actuellement sur d'autres territoires (bonnes pratiques)**

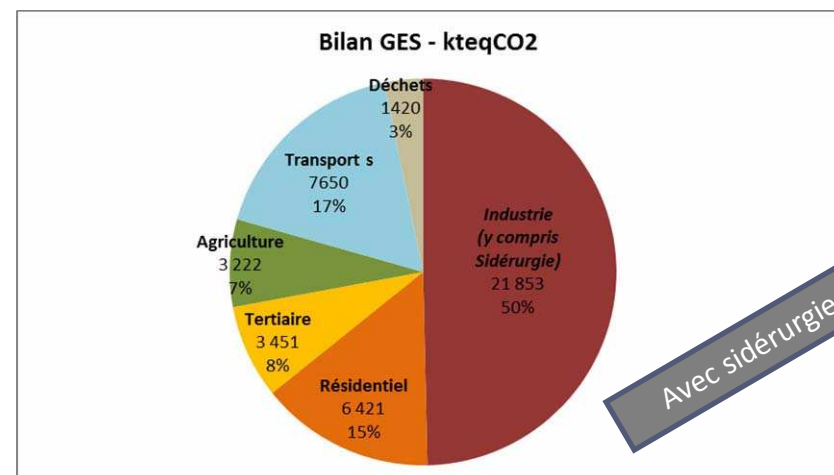
Travail collectif sur les objectifs et orientations du SRCAE en matière des secteurs résidentiels et de l'urbanisme

Rappel : les principales caractéristiques du secteur résidentiel

- **20% des consommations énergétiques finales de la région** (26% des consommations hors-sidérurgie, soit le 2ième poste consommateur après l'industrie) / **40% pour les secteur « Résidentiel-tertiaire »** (hors sidérurgie), contre 43 % dans le bilan énergétique national
- **Des émissions de particules (TSP), de composés organiques volatils (COV) non méthaniques et de monoxyde de carbone (CO)** principalement dues à la combustion des combustibles fossiles et du bois liée aux besoins de chauffage
- **15% des émissions de GES de la région** (86 % des émissions sont dues à la consommation d'énergies fossiles, dont 54% pour le gaz / particularisme régional : beaucoup de charbon)



Consommation énergétique finale par secteur en région Nord-Pas-de-Calais
Source : NORENER, Energies Demain



Emissions de gaz à effet de serre par secteur
Source : NORCLIMAT, Energies Demain

Rappel : les principaux enjeux du secteur résidentiel

Une dynamique urbaine à enrayer :

Un phénomène de périurbanisation important

- *consommation d'espace : concurrence des sols*
- *allongement des portées des déplacements*
- *favorisation de la voiture particulière*

Des logements à réhabiliter :

Enjeu prioritaire autour des logements existants

Deux leviers à actionner simultanément (ou successivement) :

- *réhabilitation du bâti pour baisse des besoins énergétiques*
- *modification du mix pour s'affranchir des énergies fossiles*

Enjeux sociaux prépondérants :

- *lutte contre la précarité énergétique*
- *emplois et développement économique autour du chantier de réhab*

Rappel : les principaux enjeux du secteur résidentiel

Énergie / GES / air : des actions gagnant/gagnant

Les économies d'énergie : clé de l'intervention dans ce secteur

- *réduction des consommations et de toutes les émissions*
- *attention à la qualité de l'air intérieur => ventilation*

Levier important : le renouvellement des systèmes

- *amélioration des performances*
- *réduction des émissions poussières, COV...*
- *un risque sur les NOx*

Levier de la mutualisation et des réseaux de chaleur

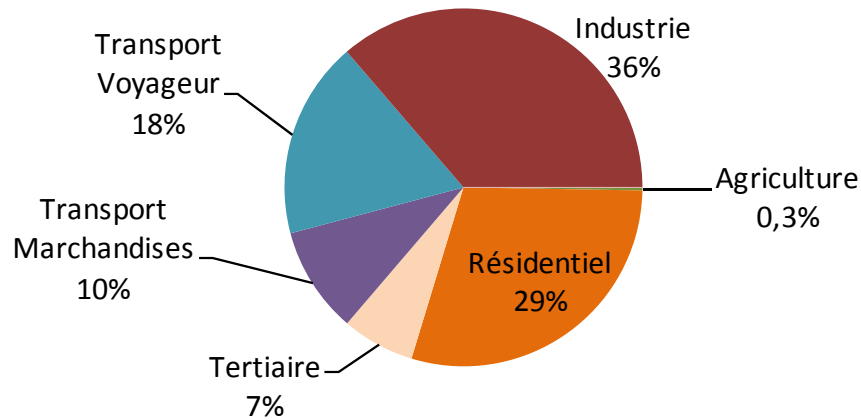
Un point de vigilance : le bois domestique

Situation critique sur les particules

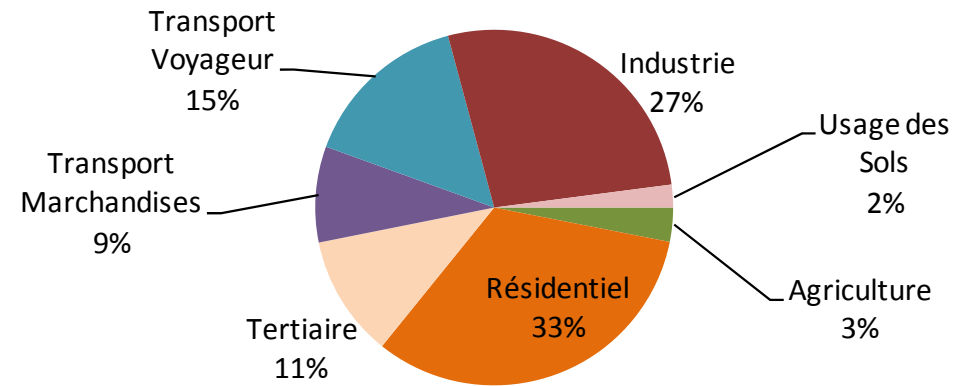
- *ne pas aggraver les phénomènes actuels*
- *réduire les émissions du secteur résidentiel*

Vision d'ensemble des orientations du secteur résidentiel

Scenario "objectifs Grenelle"
Contribution des secteurs
à la baisse de conso énergétique



Scenario "objectifs Grenelle"
Contribution des secteurs
à la baisse d'émissions de GES



Le secteur résidentiel représente :

✓ **29 % de l'effort à fournir pour réduire les consommations énergétiques**

✓ **33 % de l'effort à fournir pour réduire les émissions de GES**



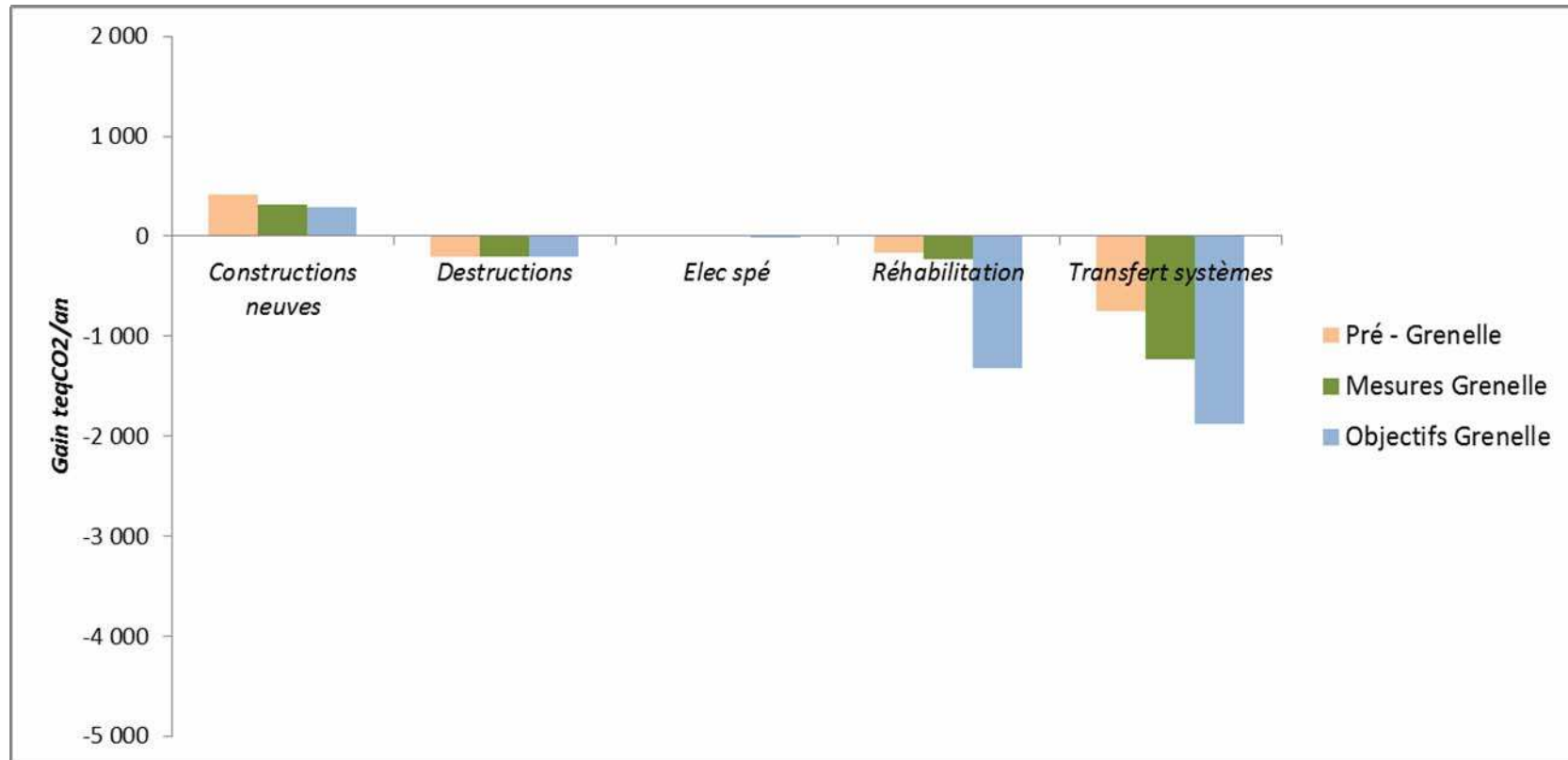
3 orientations identifiées pour les questions urbaines

13 orientations identifiées pour le secteur résidentiel

2

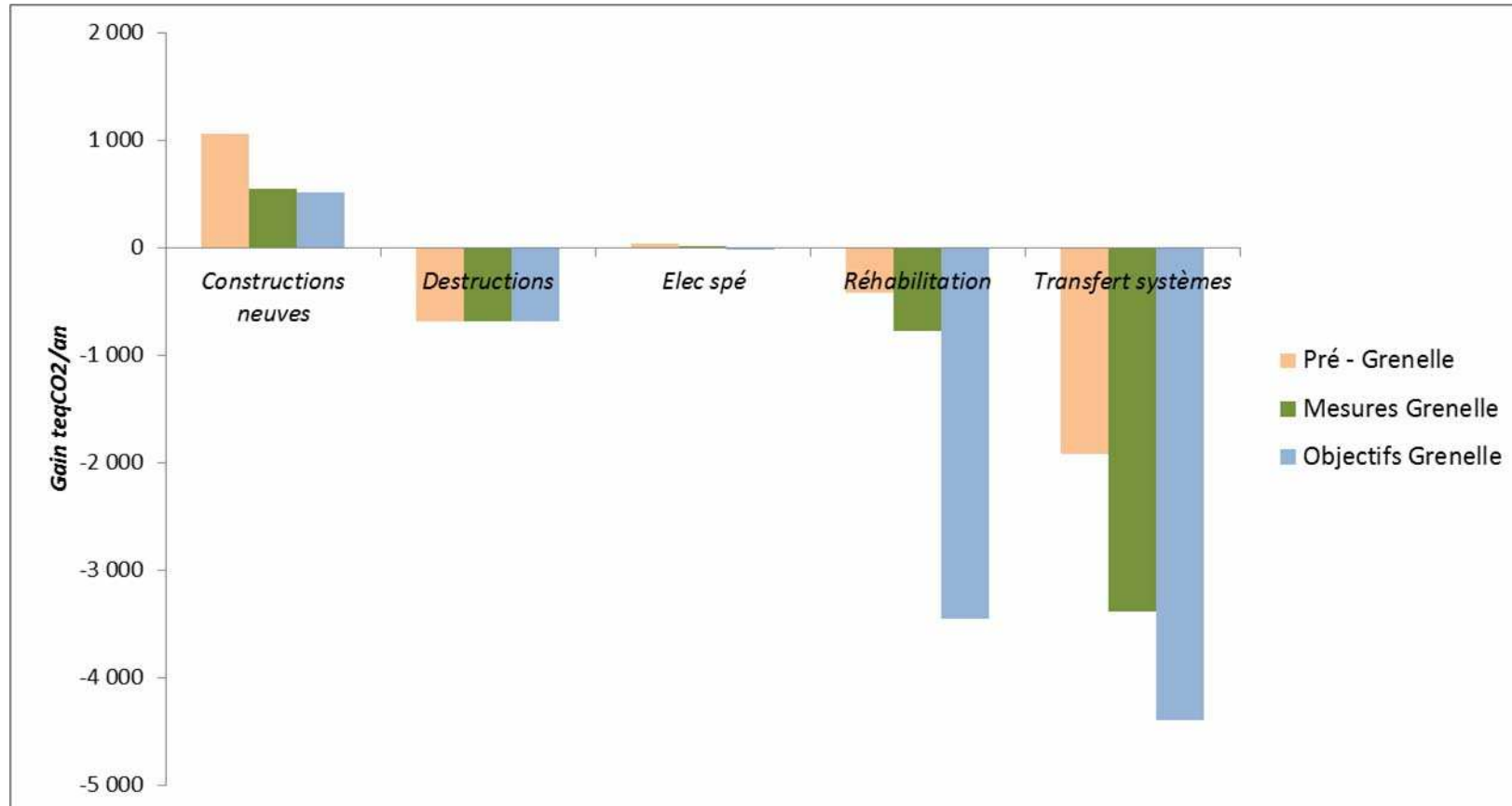
Confronter ces cibles à 3 niveaux d'intervention possibles sur le territoire, traduits en 3 scénarios

Détails des scénarios : Diagramme des effets - GES



Atténuation d'émission à l'horizon 2020 pour les différents scénarios étudiés

Détails des scénarios : Diagramme des effets - GES



Atténuation d'émission à l'horizon 2050 pour les différents scénarios étudiés

Les orientations à inscrire dans le
schéma

Urbanisme

Orientation n°1

Freiner l'étalement urbain et n'accueillir de nouvelles populations et nouveaux services que dans les limites physiques actuelles des espaces urbains, ou dans les espaces qui visent à former ou reformer une continuité urbaine

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs/documents pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PLU

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ? Par quels documents peuvent-ils intervenir ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- Ouverture de zones de développement prioritaires de l'habitat et des services autour des axes de transport en commun existants ou planifiés (DIVAT)

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°2

Freiner l'étalement urbain en divisant par 2 les dynamiques actuelles d'extension des terres artificialisées (+4% en 2020; +12% en 2050)

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs/documents pouvant mettre en œuvre cette orientation

- SCOT

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ? Par quels documents peuvent-ils intervenir ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- Intégrer des orientations visant la limitation de concurrence d'usage des sols, et la limitation des terres artificialisées

--

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°3

Par une planification urbaine maîtrisée, développer une forte mixité fonctionnelle et ainsi chercher à réduire les portées des déplacements

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs/documents pouvant mettre en œuvre cette orientation

- Communes

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ? Par quels documents peuvent-ils intervenir ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- Aide au maintien de commerce de proximité

--

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Les orientations à inscrire dans le
schéma

Résidentiel

Orientation n°4

S'assurer du bon respect des futures réglementations thermiques sur les logements neufs

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PCET

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- partenariat avec EIE pour prestation gratuite de contrôle par caméra IR après construction

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°5

Achever la réhabilitation des logements antérieurs à 1975 sous 20 ans. Viser un rythme de réhabilitation de 60 000 logements par an jusqu'en 2030, et viser une qualité optimale des gestes entrepris (division par 2 des besoins de chauffage en moyenne)

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PCET / PLH
-

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- Accompagner toutes les OPAH d'un volet énergétique ambitieux
-

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°6

Disparition du fioul, du GPL et du charbon à l'horizon 2020

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PCET

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- information généralisée sur les scénarios d'évolution du coût des énergies et aide au calcul en coût global

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°7

Faire décroître la part de marché du gaz de 60% à 45% en 2020 et 30% en 2050, tout en favorisant les technologies performantes (micro-cogénération, pompes à chaleur...)

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-.....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- subventions directes ?

-.....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°8

Favoriser le transfert de systèmes de chauffage utilisant des énergie fossiles vers les pompes à chaleur de très bonne qualité

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-.....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- subventions directes ?

-.....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°9

Faire décroître progressivement la place du chauffage électrique 17% actuellement à 3% en 2050

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-.....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- prime à la casse « chauffage élec »?

-.....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°10

Stabiliser les consommations domestiques de bois tout en faisant passer la part de marché de cette énergie de 4% en 2005 à 8% en 2020 et 20% en 2050

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- Communes

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- Prime à la casse pour ancien système bois si remplacement par mode de chauffage au bois

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°11

Développer fortement les réseaux de chaleur afin de permettre la valorisation des énergies renouvelables et de récupération, y compris en zones denses

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- Région / PCET
-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- étude généralisée d'opportunité de développement
-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°12

Développer les systèmes de production d'ECS solaires et thermodynamiques pour atteindre respectivement 10% et 5% en 2020, puis 40% et 25% en 2050

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PLU
-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- S'assurer que les PLU ne comportent aucune clause contraire développement de ces solutions
-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°13

Limitation forte de l'équipement et de l'usage de climatisation

Cette orientation vous semble-t-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

- PLU

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

- annexer cahier de recommandations avec présentation des modes de rafraîchissement passifs

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°14

Eradiquer l'utilisation des ampoules à incandescence dès 2020

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

-...

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°15

Interdiction à la vente des « produits blancs » ayant une étiquette énergie inférieure à A+ à partir de 2015

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

-...

-....

Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Orientation n°16

Limitation du double et triple équipement en télévisions

Cette orientation vous semble-elle à amender ?

Quelle formulation vous semble la plus parlante dans la perspective de reprendre cette orientation dans vos démarches ?

Principaux acteurs pouvant mettre en œuvre cette orientation

-...

-.....

Quels sont les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette orientation ?

Recommandations adressées aux acteurs publics locaux

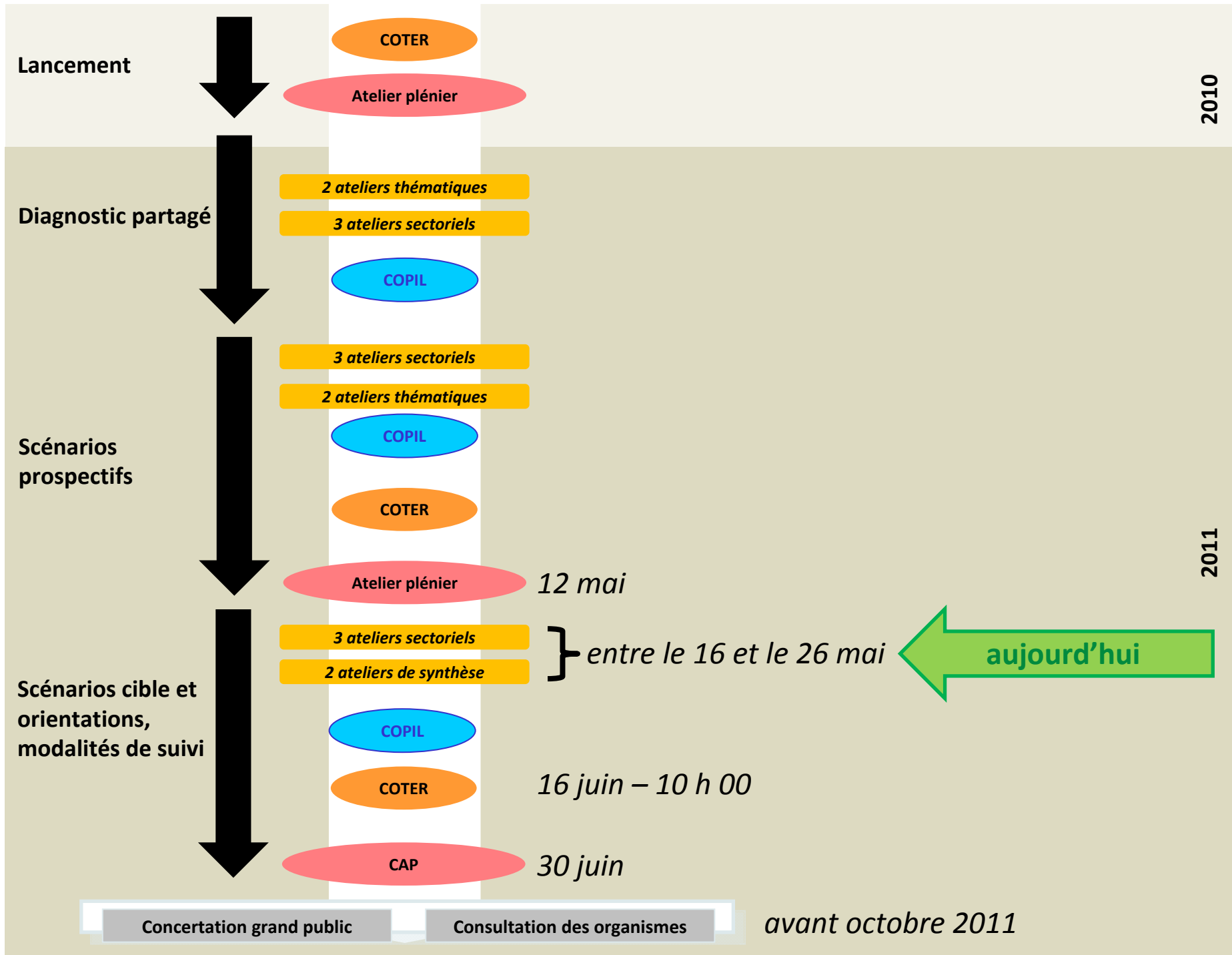
-...

-.....

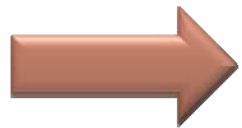
Ces recommandations adressées aux acteurs publics locaux sont-elles pertinentes ?

Voulez-vous ajouter d'autres ?

Quelles sont les prochaines échéances ?



Pour mémoire : comment contribuer à l'issue de l'atelier ?



Une plate-forme collaborative pour accéder aux documents présentés en séance :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-SRCAE>



La possibilité d'adresser vos remarques et compléments par mail à

srcae.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

srcae.environnement@nordpasdecalais.fr



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Merci pour votre participation

